

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑳

N° 81 07563

⑤④ Lampe d'intérieur, à montant ou pied comportant un revêtement amovible.

⑤① Classification internationale (Int. Cl. 3). F 21 S 1/12; F 21 V 21/10.

②② Date de dépôt..... 15 avril 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : RFA, 19 avril 1980, n° P 30 15 186.1 et 19 décembre 1980,
n° P 30 47 952.8.

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 13-11-1981.

⑦① Déposant : HOLLAND-LETZ Reimar Fred, résidant au Canada.

⑦② Invention de : Reimar Fred Holland-Letz.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Madeuf, conseils en propriété industrielle,
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.

La présente invention se rapporte à une lampe d'intérieur comportant, disposé sur une embase, un montant pouvant être revêtu et présentant à son extrémité côté abat-jour un élément de tête auquel sont reliées, par des
5 éléments intermédiaires, une fixation pour un abat-jour et une douille pour l'ampoule électrique.

Des lampes de ce type doivent en plus de leur fonction d'éclairage pouvoir produire un effet décoratif. A cet effet il est nécessaire d'adapter l'aspect extérieur
10 de la lampe au style des meubles et de la décoration de la pièce à laquelle elle est destinée. Pour cette raison on trouve dans le commerce des lampes dont les montants ou pieds et les abat-jour présentent des formes et des décorations différentes.

Afin de pouvoir adapter une lampe à des intérieurs de styles et de décors différents on prévoit habituellement des abat-jour dont le revêtement, de préférence en tissu, est amovible et peut être remplacé par un revêtement approprié. Cependant l'aspect général d'une lampe
15 dépend non seulement de l'abat-jour mais également et notamment lorsqu'il s'agit de lampes d'une hauteur plus importante de l'aspect du montant ou pied.

On connaît déjà des lampes d'intérieur dont le montant peut être revêtu par collage de matières décoratives différentes en utilisant, par exemple, des morceaux
25 du papier peint recouvrant les murs de la pièce à laquelle la lampe est destinée. Il est également possible d'utiliser le même tissu que celui qui recouvre les fauteuils ou analogues.

Le procédé de fixer le revêtement par collage présente cependant l'inconvénient qu'un changement de la décoration est impossible ou seulement avec de grandes
30 difficultés et très souvent le pied subit des détériorations lors de l'enlèvement du papier peint ou d'une matière analogue.

Le brevet US 2 820 886 décrit déjà une lampe d'intérieur dans laquelle l'enveloppe tubulaire rigide est

entourée d'une couche résistante en caoutchouc alvéolaire et sur laquelle est enroulé un tissu de décoration. Ce tissu est fixé soit par des lacets de traction prévus à ses extrémités supérieure et inférieure soit par des pointes enfoncées dans le support en matière alvéolaire. Des barrettes supplémentaires peuvent appliquer le tissu contre la matière formant support.

La présente invention a pour objet de perfectionner un dispositif de ce type de façon à permettre la fixation amovible et de ce fait le changement facile d'un revêtement constitué par des matières différentes sur le montant ou pied d'une lampe d'intérieur.

Ces problèmes sont résolus conformément à l'invention par une lampe qui est caractérisée en ce que le montant comporte une enveloppe tubulaire qui présente une fente longitudinale, en ce qu'il est prévu à l'intérieur de l'enveloppe un dispositif de traction au moyen duquel la matière destinée au revêtement du montant, peut être tenue tendue par un dispositif de serrage et en ce que le dispositif de traction comporte un mécanisme de blocage dont l'action peut être annulée.

Il est ainsi possible de créer une lampe d'intérieur, dont le montant ou pied présente une grande surface sur laquelle peut être tendue une matière de revêtement quelconque. Le mécanisme à blocage commandé du dispositif de traction permet à tout moment et sans utilisation de moyens auxiliaires de changer la matière de revêtement, par exemple du papier peint.

L'enveloppe du montant de la lampe est réalisée de préférence en une matière synthétique dans laquelle est pratiquée une fente longitudinale. La matière de revêtement est alors conduite à travers la fente vers l'intérieur de l'enveloppe où elle est saisie par le dispositif de traction.

Afin de créer un dispositif de traction et de serrage qui permet un changement et un remplacement

particulièrement simples de la matière de revêtement, une forme de réalisation préférée de l'invention prévoit d'utiliser en tant que dispositif de traction un arbre tournant.

5 Une forme de réalisation avantageuse de l'invention est caractérisée en ce que l'arbre tournant est un arbre de section carrée dont les deux extrémités présentent des
10 tourillons de guidage qui s'engagent dans des alésages prévus dans l'élément de tête et dans l'embase du montant de lampe, le tourillon de guidage inférieur étant relié à un bouton de commande manuel, en ce que l'arbre de section carrée est disposé à proximité de la fente à l'intérieur de l'enveloppe et en ce qu'en tant que dispositif de serrage des crochets de préhension sont disposés
15 à une certaine distance les uns des autres sur au moins l'un des côtés longitudinaux de l'arbre de section carrée. De ce fait le dispositif de traction et le dispositif de serrage permettant de retenir et de tendre la matière de revêtement sont formés par un seul élément de conception
20 simple.

Les crochets de préhension ne sont disposés de façon avantageuse que sur deux côtés longitudinaux opposés de l'arbre de section carrée. De ce fait chacune des deux extrémités de la matière de revêtement peut être accrochée
25 sur l'un des côtés de l'arbre et la matière de revêtement est tendue par la rotation de l'arbre.

Afin d'éviter un déchirement de la matière de revêtement deux crochets de préhension sont à chaque fois placés côte à côte en vue de répartir la force de traction
30 sur les deux crochets. Pour des raisons de solidité les crochets sont engagés par leur base dans l'arbre de section carrée.

Selon une forme de réalisation avantageuse de la lampe le dispositif de blocage pour le dispositif de
35 traction est constitué par un mécanisme à cliquet dont le cliquet s'engage sous l'effet d'un ressort de pression dans les entredents d'une roue à rochets montés en dessous

de l'embase sur le tourillon de l'arbre. Pour libérer ce dernier le cliquet peut être pivoté hors des entredents ce qui est notamment nécessaire lorsqu'on utilise du papier peint ou un tissu de décoration mince devant être
5 tendu avec ménagement et sans à-coups afin d'éviter sa détérioration.

Selon un perfectionnement de l'objet de l'invention, le montant de la lampe comporte une enveloppe tubulaire qui présente une fente longitudinale, les extrémités
10 sont disposées de façon à se recouvrir et les extrémités de l'enveloppe s'appliquent l'une sur l'autre grâce à la tension élastique de l'enveloppe en formant ainsi le dispositif de serrage pour la matière de revêtement. Grâce à cette conception particulière de l'enveloppe il est
15 possible de renoncer à un dispositif de serrage et de traction supplémentaire à l'intérieur de l'enveloppe.

L'extrémité de l'enveloppe peut être introduite dans la fente de manière simple lorsqu'elle comporte une languette qui s'engage derrière l'autre extrémité de
20 l'enveloppe.

Le montant ou pied de lampe suivant l'invention peut être utilisé aussi bien pour des lampes de table, des lampes de chevet, des lampes de fauteuil que pour des lampadaires. Ce montant ou pied convient particulièrement
25 bien à des dispositifs d'éclairage qui présentent des surfaces importantes devant être revêtues d'une matière décorative.

On peut utiliser en tant que matière de revêtement du papier peint et n'importe quel tissu de décoration,
30 mais il est également possible d'utiliser des tissus de rideau ou différents cuirs. Les épaisseurs différentes des matières ainsi que la structure différente de leur surface et leur résistance différente à la traction ne posent aucun problème pour le dispositif de serrage et de traction
35 suivant l'invention.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, aux dessins annexés.

La fig. 1 montre en perspective une lampe d'intérieur suivant l'invention.

La fig. 2 est une élévation latérale, partiellement en coupe et sans abat-jour, de la lampe suivant la fig. 1.

La fig. 3 est une coupe suivant la ligne IX-IX de la fig. 2 et n'illustrant que schématiquement la fonction du dispositif de traction.

La fig. 4 est une coupe identique à la fig. 3 mais montrant en détail le dispositif de traction.

La fig. 5 est une perspective d'une autre forme de réalisation de l'enveloppe de pied de lampe suivant l'invention.

La fig. 6 est une vue de dessus d'un montant ou pied de lampe suivant la fig. 5.

La fig. 7 est une vue de dessous du montant ou pied de lampe suivant la fig. 5.

La lampe représentée à la fig. 1 est constituée par un montant ou pied 1 revêtu d'une matière décorative à fleurs et porté par une embase 2. Le montant 1 se termine en haut par un élément de tête 3. Une douille 22 pour une ampoule électrique 21 et un support 37 pour un abat-jour 6 sont reliés au montant au moyen d'une pièce intermédiaire 4 et d'un élément tubulaire 5.

La matière de revêtement 8 constituée dans l'exemple représenté par du papier peint est introduite dans le montant en la faisant passer dans une fente 7.

Dans l'exemple de réalisation représenté aux fig. 2 à 4 l'introduction de la matière de revêtement s'effectue à l'aide d'un arbre 58 de section carrée qui porte des crochets de préhension 59. L'arbre 58 de section carrée est disposé à l'intérieur d'une enveloppe tubulaire 11 du montant 1. L'enveloppe 11 de préférence en matière synthétique présente une fente 7 pour le passage de la matière de revêtement 8. A son extrémité supérieure l'enveloppe 11

est fermée par un élément de tête 3 qui présente un alésage 53 dans lequel est logé un tourillon de guidage 54 réalisé sur l'extrémité supérieure de l'arbre 58. Un autre alésage 18 de l'élément de tête 3 permet le passage d'un tube central 19 traversant tout le montant 1 de la lampe.

Un câble 20 destiné à l'alimentation de l'ampoule électrique 21 passe à l'intérieur du tube central 19. L'ampoule est montée dans une douille 22 qui est reliée à l'élément de tête 3 du montant 1 par l'intermédiaire d'un élément tubulaire 5 et d'une pièce intermédiaire 4.

L'embase 2 à la partie inférieure de l'enveloppe 11 présente un alésage 23 pour le passage du câble électrique 20 et un alésage 56 pour recevoir un tourillon 55 prévu à l'autre extrémité de l'arbre 58 de section carrée. L'arbre 58 repose par l'intermédiaire d'une rondelle 57 sur l'embase 2. Sur le côté opposé de l'embase 2 le tourillon de guidage 55 porte un bouton 28 pour la commande du dispositif de traction. Une ouverture 30 pour le passage du câble électrique est prévue dans l'un des pieds 29 de l'embase 2.

L'arbre 58 de section carrée et pouvant être tourné par le bouton de commande 28 peut être immobilisé au moyen d'un cliquet 32 coopérant avec un mécanisme à rochets. Le cliquet 32 s'engage alors entre les dents 41 d'une roue à rochets 42 disposée entre l'embase 2 et le bouton de commande 28. La libération de l'arbre 58 peut être obtenue en faisant pivoter le cliquet 32 contre la force élastique d'un ressort de pression 33 de façon à dégager le cliquet 32 des entredents de la roue à rochets 42.

Dans l'exemple de réalisation représenté les crochets de préhension 59 sont montés par paires sur les côtés opposés de l'arbre 58 de section carrée. Ce dispositif fonctionne de la façon suivante.

L'une des extrémités de la matière de revêtement 8 est d'abord reliée aux crochets 59 de l'un des côtés longitudinaux de l'arbre 58 qui est ensuite tourné de 180°

pour amener son côté longitudinal opposé à proximité de la fente 7 de l'enveloppe 11. On accroche alors l'autre extrémité de la matière de revêtement aux crochets 59 sur le côté de l'arbre 58.

5 Lorsqu'on tourne maintenant l'arbre 58 les deux extrémités du revêtement sont enroulées. Le mécanisme à cliquet 32, 33 empêche l'arbre 58 de tourner dans le sens contraire.

10 Les fig. 5 à 7 montrent une forme de réalisation particulièrement simple. Dans cet exemple l'enveloppe 11 réalisée en matière synthétique ou en métal présente une certaine élasticité. Tandis que dans le premier exemple de réalisation l'enveloppe 11 présentait une fente longitudinale 7 s'étendant sur toute la longueur de l'enveloppe, 15 celle-ci comporte dans le présent exemple une languette 69 prévue à l'une de ses extrémités. Cette languette 69 peut être glissée sous l'autre extrémité 70 de l'enveloppe 11. Par la force élastique de l'enveloppe 11 l'extrémité 68 est poussée contre l'autre extrémité 70 de façon que les deux extrémités 68 et 70 maintiennent la matière de revêtement 8 engagée entre elles. Il est évident 20 qu'on peut utiliser une matière de revêtement quelconque à condition qu'elle soit flexible.

25 L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation de la lampe de table représentée et décrite car le dispositif suivant l'invention peut être utilisé pour toutes les lampes d'intérieur qu'il s'agisse de lampes de fauteuil, de lampes de chevet ou même de lampadaires.

30 L'embase 2 et l'élément de tête 3 peuvent être réalisés aussi bien en fonte qu'en matière synthétique ou en une autre matière. L'enveloppe 11 réalisée de préférence en matière synthétique peut également être fabriquée en fonte ou en une matière différente.

35 Comme cela a déjà été expliqué on peut utiliser en tant que matière de revêtement toute matière mince et flexible mais on utilisera de préférence le papier peint ou le tissu de décoration recouvrant les murs ou les

fauteuils de la pièce à laquelle est destinée la lampe.
On peut cependant également utiliser le tissu des rideaux
de la pièce ou du cuir afin d'obtenir l'aspect décoratif
souhaité.

REVENDICATIONS

1 - Lampe d'intérieur comportant, disposé sur une
embase, un montant ou pied pouvant être revêtu et pré-
sésentant à son extrémité, côté abat-jour, un élément de
tête auquel sont reliées, par des éléments intermédiaires,
5 une fixation pour un abat-jour et une douille pour l'am-
poule électrique, caractérisée en ce que le montant ou
pied de lampe (1) comporte une enveloppe tubulaire (11)
qui présente une ouverture ou fente longitudinale (7)
permettant l'introduction à l'intérieur de l'enveloppe
10 des deux extrémités d'un revêtement (8), des moyens de
tension et de blocage du revêtement (8) étant supplémen-
tairement prévus.

2 - Lampe suivant la revendication 1, caractérisée
en ce que les moyens de tension et de blocage du revête-
15 ment (8) comprennent un dispositif de traction (58) au
moyen duquel la matière du revêtement (8) peut être ten-
due, et un mécanisme de blocage (32,33) dont l'action peut
être annulée, la matière du revêtement (8) pouvant de plus
être maintenue tendue par un dispositif de serrage (59).

20 3 - Lampe suivant la revendication 1, caractérisée.
en ce que l'enveloppe tubulaire (11) dans laquelle est
pratiquée la fente longitudinale (7) est en matière syn-
thétique.

4 - Lampe suivant la revendication 2, caractérisée
25 en ce que le dispositif de traction est constitué par un
arbre tournant (58).

5 - Lampe suivant la revendication 4, caractérisée
en ce que l'arbre tournant est un arbre (58) de section
carrée dont les deux extrémités présentent des tourillons
30 de guidage (54, 55) qui s'engagent dans des alésages (53,
56) prévus dans l'élément de tête (3) et dans l'embase(2)
du montant de lampe (1), le tourillon de guidage inférieur
(55) étant relié à un bouton de commande manuel (28), en
ce que l'arbre (58) de section carrée est disposé à proxi-
35 mité de la fente (7) à l'intérieur de l'enveloppe tubu-
laire (11) et en ce qu'en tant que dispositif de serrage

on utilise des crochets de préhension (59) qui sont disposés à une certaine distance les uns des autres sur au moins l'un des côtés longitudinaux de l'arbre (58) de section carrée.

5 6 - Lampe suivant la revendication 5, caractérisée en ce que les crochets de préhension (59) ne sont disposés que sur deux côtés longitudinaux opposés de l'arbre (58) de section carrée.

10 7 - Lampe suivant l'une des revendications 5 et 6, caractérisée en ce qu'à chaque fois deux crochets de préhension (59) sont disposés côte à côte.

15 8 - Lampe suivant l'une des revendications 4 à 7, caractérisée en ce que les crochets de préhension (59) sont fixés par leur base à l'intérieur de l'arbre (58) de section carrée.

 9 - Lampe suivant la revendication 2, caractérisée en ce que le mécanisme de blocage du dispositif de traction (58) est un dispositif à cliquet (32, 33).

20 10 - Lampe suivant la revendication 9, caractérisée en ce que le mécanisme de blocage comporte un cliquet (32) qui s'engage sous l'action d'un ressort de pression (33) dans les entredents d'une roue à rochets (42) disposée en dessous de l'embase (2) sur le tourillon (55) de l'arbre tournant (58) et en ce que le cliquet (32) peut être
25 amené à pivoter hors des entredents afin de libérer l'arbre (58).

 11 - Lampe suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'enveloppe tubulaire (11) est élastique et fait ainsi partie desdits moyens de tension et de blocage
30 du revêtement (8), les extrémités (68, 70) de l'enveloppe tubulaire (11) étant disposées de façon à se recouvrir et à s'appliquer l'une sur l'autre grâce à la tension élastique de l'enveloppe .

35 12 - Lampe suivant la revendication 11, caractérisé en ce que l'une des extrémités (68) de l'enveloppe (11) comporte une languette (69) qui s'engage derrière l'autre extrémité (70) de l'enveloppe (11).

13 - Lampe suivant l'une des revendications 1 à 12, caractérisée en ce qu'elle prend la forme d'une lampe de table.

5 14 - Lampe suivant l'une des revendications 1 à 12, caractérisée en ce qu'elle prend la forme d'une lampe de fauteuil.

15 - Lampe suivant l'une des revendications 1 à 12, caractérisée en ce qu'elle prend la forme d'un lampadaire.

10 16 - Lampe suivant l'une des revendications 1 à 15, caractérisée en ce qu'on utilise du papier peint en tant que matière de revêtement (8).

17 - Lampe suivant l'une des revendications 1 à 15, caractérisée en ce qu'on utilise du tissu en tant que matière de revêtement (8).

15 18 - Lampe suivant l'une des revendications 1 à 15, caractérisée en ce qu'on utilise du cuir en tant que matière de revêtement (8).

Fig. 1

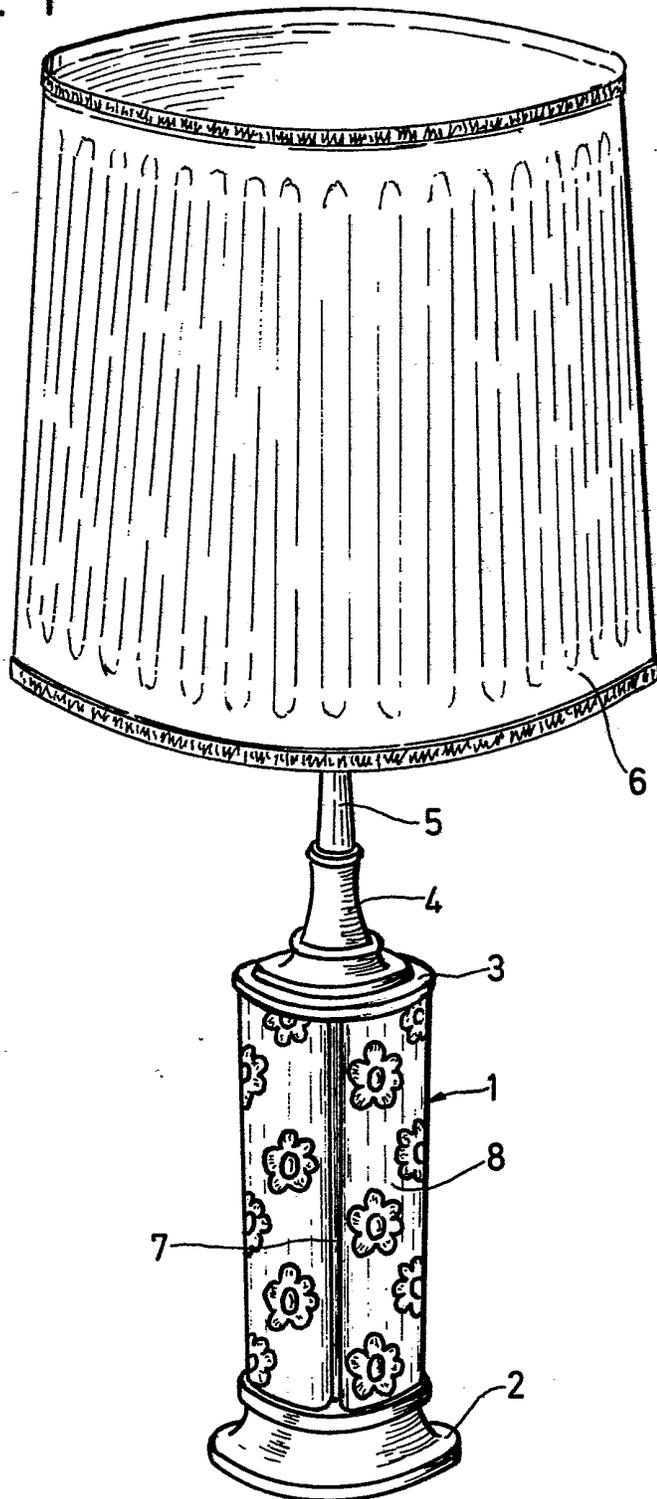


Fig. 2

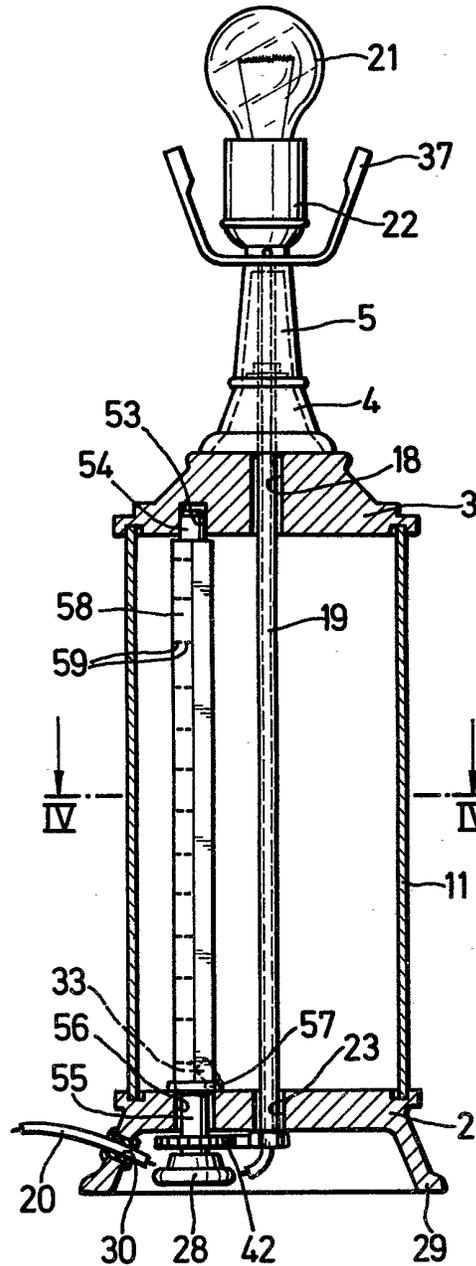


Fig. 3

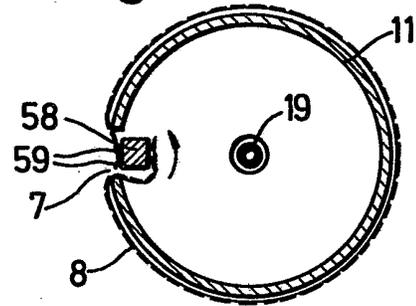


Fig. 4

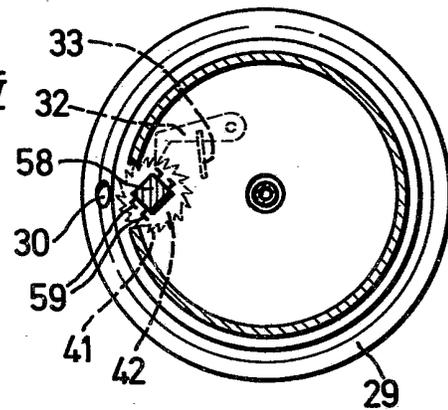


Fig. 5

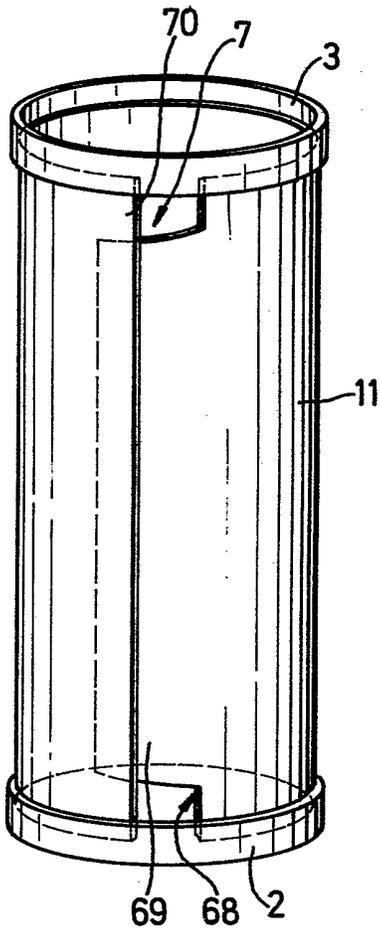


Fig. 6

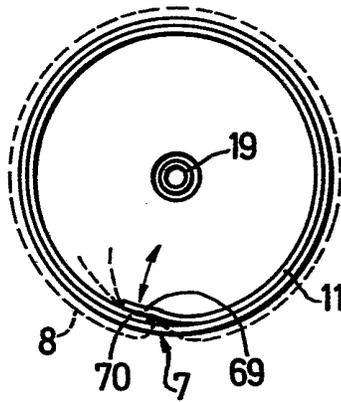


Fig. 7

